

CLG JEANNE CLUZEL (0030035X)
1 RUE JEANNE CLUZEL
03390 MONTMARAULT

Renouvellement de contrat de recrutement en qualité d'assistant d'éducation

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.351-3 modifié, L.916-1 modifié et L.916-2;
- Vu la loi n°84-16 du 11 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'état, et notamment le 6° de son article 3;
- Vu le décret n°86-83 du 17 Janvier 1986 modifié, relatif aux dispositions générales applicables aux agents non-titulaires de l'état pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'état;
- Vu le décret n°2003-484 du 6 Juin 2003 modifié fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation;
- Vu l'arrêté du 6 Juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation;
- Vu le décret n°2012-903 du 23 juillet 2012 relatif à l'aide individuelle et à l'aide mutualisée apportées aux élèves handicapés;
- Vu la délibération n°séance n°6 du 24/06/2021 du conseil d'administration;
- Vu le contrat de recrutement initial ou renouvelé (et ses éventuels avenants).
- Vu la candidature présentée par Mme BEAUVALLET Emilie

Entre les soussignés :

LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT
d'une part,

Mme BEAUVALLET Emilie
née le 26/02/1984
domiciliée : 0018 RUE GAMBETTA - - 1ER ETAGE 03170 DOYET (FRANCE),
d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

- Article 1** Mme BEAUVALLET Emilie est reconduit(e) dans les fonctions d'assistant d'éducation. Le présent renouvellement de contrat prend effet à compter du 01/09/2022 et prend fin le 31/08/2023.
- Article 2** Mme BEAUVALLET Emilie recevra la rémunération afférente à l'indice brut 382 (indice majoré 352). L'indemnité de résidence et, le cas échéant, le supplément familial lui seront également versés.
- Article 3** Le présent contrat ne comprend pas de période d'essai.
- Article 4** Le temps de travail de Mme BEAUVALLET Emilie est fixé à 1478 heure(s) répartie(s) sur 45 semaine(s), soit une quotité de service de 92%. Compte tenu de l'attribution du crédit d'heures et pour les assistants pédagogiques, du temps de préparation, la durée d'exercice des missions de Mme BEAUVALLET Emilie est fixée à 1478 heure(s).
NB : Pour les contrats supérieurs à un an, le temps de travail et la durée d'exercice des missions sont exprimés sur une période annuelle et non sur la totalité du contrat.

- Article 5** Les missions d'exercice fixées dans le précédent contrat de Mme BEAUVALLET Emilie sont maintenues :
- Encadrement sur des élèves (hors Internat) dans le 2d degré
 - Aide aux devoirs et aux leçons dans le 2d degré
- Pour assurer la continuité du service, Mme BEAUVALLET Emilie peut être appelé(e) occasionnellement et pour une durée limitée à accomplir d'autres missions prévues à l'article 1er du décret n°2003-484 du 6 Juin 2003 susvisé.
- Article 6** Mme BEAUVALLET Emilie poursuivra l'exercice de ses missions dans les mêmes établissements :
- 0030035X - CLG JEANNE CLUZEL (MONTMARAULT)
- Article 7** Pour l'exercice des missions prévues à l'article L.916-2 du code de l'éducation susvisé, Mme BEAUVALLET Emilie peut être mis(e) à disposition pour exercer dans les écoles et/ou les établissements mentionnés à l'article 6.
- Article 8** Mme BEAUVALLET Emilie bénéficie d'un congé annuel dont la durée et les conditions d'attribution sont prévues à l'article 10 du décret du 17 Janvier 1986 susvisé. Ces congés sont pris en période de vacances scolaires.
- Article 9** A l'issue de la période prévue à l'article 1er ci-dessus, le présent contrat peut être renouvelé dans la limite d'une période d'engagement totale de six ans.
- Article 10** Dans le cadre de ses fonctions, Mme BEAUVALLET Emilie est tenue au respect des obligations qui sont celles des personnels qui participent au service public de l'enseignement.

Fait à Montmarault, le 01/09/2022

Le chef d'établissement,
Signature du chef d'établissement

L'intéressée,
Signature de l'intéressée

(précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé")

Ampliation
Intéressée : 1 exemplaire



lu et approuvé

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Emilie Beauvallet', written over a horizontal line.

CLG JEANNE CLUZEL (0030035X)
1 RUE JEANNE CLUZEL
03390 MONTMARAULT

PROCÈS VERBAL D'INSTALLATION

Mme BEAUVALLET Emilie

est affectée par contrat à la date du 01/09/2022

en qualité d'**assistant d'Éducation**

dans l'établissement :

CLG JEANNE CLUZEL (0030035X)

1 RUE JEANNE CLUZEL

03390 MONTMARAULT

pour y assurer son service.

Mme BEAUVALLET Emilie s'est présentée à l'établissement
et a été installée dans ses fonctions le 01/09/2022.

Fait à *Montmarault*, le 01/09/2022

Le chef d'établissement,
Signature du chef d'établissement



L'intéressée,
Signature de l'intéressée

(précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé")

lu et approuvé
Beauvallet